Nations Unies S/PV.4038



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4038e séance
Vendredi 27 août 1999, à 10 h 20
New York

Président :	M. Andjaba	(Namibie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Doutriaux
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Slovénie	M. Žbogar

Ordre du jour

La situation au Timor

Rapport du Secrétaire général (S/1999/862)

99-85697 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor

Rapport du Secrétaire général (S/1999/862)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de la Finlande, de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande et du Portugal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Wibisono (Indonésie) et M. Monteiro (Portugal) prennent place à la table du Conseil; Mme Wensley (Australie), Mme Rasi (Finlande) et M. Powles (Nouvelle-Zélande) occupent le siège qui leur est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général, qui figure dans le document S/1999/862.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. Monteiro (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier ainsi que tous les autres membres du Conseil de nous avoir permis d'être présents ici aujourd'hui.

Le Portugal souscrit pleinement à la déclaration que fera tout à l'heure la présidence de l'Union européenne.

La question du Timor oriental a connu une évolution impressionnante au cours des 17 dernières années, depuis que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'entamer des consultations avec toutes les parties directement concernées par la recherche d'une solution à ce problème. Au coeur du processus actuellement engagé au Timor oriental se trouvent les Accords du 5 mai, conclus grâce aux bons offices du Secrétaire général.

Aux termes de ces Accords, le Secrétaire général est prié de procéder à une consultation populaire au Timor oriental relative au statut du territoire, par le biais d'un scrutin direct à bulletin secret et au suffrage universel. Cela marque donc, je tiens à le souligner, le couronnement des efforts déployés depuis si longtemps par la communauté internationale, et notamment par le Portugal, en vue de garantir au peuple timorais le droit de décider de son propre avenir.

Le Timor oriental pourrait être l'un des succès de l'ONU, à condition que tous les protagonistes se conforment à leurs obligations. Je voudrais saluer l'engagement personnel dont fait preuve le Secrétaire général et l'attachement que montrent l'Ambassadeur Marker et son équipe à trouver une solution politique. Leurs efforts prouvent que même les problèmes les plus difficiles sont surmontables à condition qu'existe une volonté politique réelle et sincère de le faire.

Je dois également souligner le travail remarquable qui est actuellement réalisé par la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) et par l'équipe dirigée par M. Ian Martin en vue de l'application de ce règlement. Leur tâche n'est pas facile, et ils ont fait cependant preuve d'un professionnalisme et d'une diligence extrêmes, en s'acquittant de leur tâche avec efficacité et impartialité.

Les élections qui sont sur le point de se dérouler au Timor oriental sont un événement historique rendu possible par les efforts et les ressources des Nations Unies et des nombreux pays qui le soutiennent. Mais il est fondamentalement l'aboutissement de la lutte des Timorais eux-mêmes, qui n'ont jamais renoncé ä leur droit à décider de leur propre sort. Il est seulement à déplorer qu'ils ne puissent être en mesure de le faire dans toutes les conditions requises pour une décision de cette importance.

De fait, le climat d'intimidation, de violence et d'insécurité qui prévaut sur le territoire fait échec à ce qui est le but même des Accords du 5 mai, à savoir la tenue d'élections libres et régulières. Je ne passerai pas en revue ici toute la liste des incidents qui se sont répétés systématiquement au Timor oriental. La communauté internationale en est pleinement consciente. Mais je dois exprimer la préoccupation de mon gouvernement quant au fait qu'à la veille de la consultation il demeure encore des milices

armées en action sur le territoire et que la plupart de leurs actes criminels n'ont toujours pas fait l'objet des enquêtes ou des sanctions qu'elles méritent.

Après le succès du processus d'inscription sur les listes électorales, nous espérions assister au déploiement d'une vaste campagne entièrement libre dans laquelle les deux parties auraient exposé pacifiquement leurs opinions, permettant ainsi à la population de faire son choix sans aucune contrainte. Au lieu de cela, nous avons rencontré un climat de peur accrue et une situation dans laquelle de nombreuses personnes favorables à l'indépendance se sont vu empêcher de participer à la campagne ou ont été l'objet de violences et d'intimidations. Plusieurs membres du personnel international, y compris même du personnel de la MINUTO, ont vécu d'ailleurs ce climat de menace et d'insécurité.

Je saisis cette occasion pour lancer un nouvel appel aux autorités indonésiennes pour qu'elles redoublent d'efforts. Le jour du scrutin, toutes les conditions doivent être réunies pour faire en sorte que la consultation populaire se déroule pacifiquement et régulièrement et dans un climat exempt d'intimidation, de violence ou d'ingérence de quelque partie que ce soit. À cet égard, je souligne — comme il est rappelé dans le projet de résolution que le Conseil s'apprête à adopter — qu'en vertu des Accords du 5 mai, c'est à l'Indonésie uniquement qu'il incombe de maintenir la paix et la sécurité au Timor oriental.

Les événements qui ont eu lieu au Timor oriental hier montrent bien que les mesures prises à ce jour sont totalement inappropriées et insuffisantes. Il est inadmissible qu'à la veille du scrutin, nous soyons témoins d'une recrudescence de la violence et qu'il y ait même des pertes en vies humaines. Nous espérons que l'Indonésie répondra aux déclarations qui ont été publiées hier par le Conseil de sécurité, et par le Secrétaire général lui-même, condamnant énergiquement ces événements et exigeant des autorités indonésiennes qu'elles prennent des mesures concrètes pour mettre un terme à cette situation et l'inverser.

Par l'intermédiaire de la Mission portugaise d'observation de la consultation populaire au Timor oriental, mon gouvernement a constamment informé la MINUTO et l'Équipe spéciale indonésienne chargée de l'application de la consultation populaire des incidents constatés. De même, nous avons toujours débattu de ces questions de façon régulière ici, à New York, avec l'Organisation des Nations Unies et les représentants indonésiens. L'excellente coopération qui a toujours prévalu dans ces contacts, et que je tiens à signaler, ne s'est malheureusement pas toujours concrétisée sur le terrain.

Je voudrais maintenant regarder l'avenir avec un espoir renouvelé. Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution qui permettra aux Nations Unies de maintenir une présence appropriée au Timor oriental après le scrutin et de préparer la mise en oeuvre des résultats issus du scrutin.

Comme les membres du Conseil le savent, le dialogue trilatéral entre l'Organisation des Nations Unies, le Portugal et l'Indonésie s'est poursuivi afin de trouver les arrangements nécessaires à une transition sans heurt au Timor oriental, quels que soient les résultats de la consultation. La réunion des hauts responsables qui s'est tenue à Jakarta, ainsi que celle qui vient d'avoir lieu hier à Lisbonne, nous ont permis de renforcer notre coopération et de discuter de la façon de procéder après la consultation. Nous sommes heureux de signaler que les autorités indonésiennes ont réaffirmé leur attachement au processus qui suivra le scrutin.

Lorsque l'on évoque l'avenir du Timor oriental, il convient de signaler le rôle des Timorais et les progrès qui ont été accomplis sur la voie de la réconciliation nationale. Le plus grand défi qui les attend après la consultation sera de surmonter les différences et de vivre ensemble pacifiquement. Nous nous félicitons vivement du fait que les dirigeants du Timor oriental, lors de réunions tenues sous l'égide des Nations Unies, aient convenu de nommer leurs représentants auprès de la Commission consultative timoraise et que le chef du mouvement pro-intégration comme le chef du Conseil national de la résistance timoraise (CNRT), Xanana Gusmao, assistent à la première réunion de ce conseil. Leur pleine participation à une telle réunion historique, qui doit se tenir à Dili le lendemain du scrutin, sera un signe éloquent de la confiance en l'avenir du Timor oriental.

Compte tenu du rôle qu'il joue dans la promotion de la paix et la réconciliation, rôle reconnu par toutes les parties et la communauté internationale, la présence de Xanana Gusmao à Dili aura très certainement un effet stabilisateur. Le Portugal, par conséquent, en appelle à nouveau au Gouvernement indonésien pour qu'il libère Xanana Gusmao, ainsi que d'autres prisonniers politiques timorais et autorise les dirigeants du CNRT qui résident à l'étranger à entrer dans le territoire.

Le Portugal est prêt à aider le Timor oriental dans sa transition et dans la mise en oeuvre des résultats de la consultation, qu'ils soient en faveur ou contre la proposition d'autonomie. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir

pour appuyer les efforts de la population timoraise dans l'édification de l'avenir qu'elle aura librement décidé.

Mon gouvernement continuera d'oeuvrer dans le cadre des Nations Unies, avec l'Indonésie et les Timorais en faveur d'une transition réussie. Nous n'épargnerons aucun effort pour veiller à ce que le Timor oriental soit enfin engagé sur la voie de la paix et du développement. Le Timor oriental, après tout, est la preuve que les causes justes peuvent l'emporter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Portugal des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : D'emblée, j'aimerais personnellement vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence pour le mois d'août. Nous sommes confiants que sous votre direction avisée les questions dont le Conseil est saisi connaîtront une heureuse issue. Permettez-moi également de féliciter votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Hasmy Agam, Représentant permanent de la Malaisie, de sa direction compétente des activités du Conseil le mois dernier.

Je commencerai en signalant que la question du Timor oriental en est arrivée à ce stade grâce au Gouvernement indonésien qui, sous la conduite du Président B. J. Habibie, a pris toute une série d'initiatives audacieuses et de grande envergure. Tout d'abord, le 9 juin 1998, le Gouvernement indonésien a officiellement déclaré qu'il était disposé à octroyer un statut particulier au Timor oriental qui se verrait ainsi doté d'une large autonomie. Ensuite, le 27 janvier 1999, il a offert de se séparer du Timor oriental d'une manière pacifique, ordonnée et honorable si l'autonomie était rejetée. Ce sont ces initiatives qui ont donné un nouvel élan aux négociations qui se tiennent sous les auspices des Nations Unies depuis 1983, et qui ont culminé avec les Accords du 5 mai. Suite à ces initiatives, nous assisterons dans trois jours à l'événement historique — la consultation populaire au Timor oriental.

Cette séance du Conseil de sécurité a lieu avec, en toile de fond, l'approche d'une phase intérimaire cruciale. Cette dernière constitue une période importante entre la fin de la consultation populaire et le début de la mise en oeuvre de ses résultats. Il est donc tout à fait pertinent et approprié de rappeler les développements qui ont permis cette évolution.

De son côté, le Gouvernement indonésien est déterminé à assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu des Accords du 5 mai 1999. Il a notamment déployé de sérieux efforts pour assurer que la situation en matière de sécurité soit propice au déroulement d'une consultation populaire libre, régulière et pacifique. Ces efforts se sont d'ailleurs confirmés avec l'heureuse issue du processus d'inscription qui a eu lieu du 16 juillet au 6 août 1999, qui mettait un terme à la première phase opérationnelle de la consultation populaire. Il convient de noter que ce processus s'est déroulé sans heurt, comme l'a constaté la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), et que plus de 451 792 Timorais ont été enregistrés dans 200 centres. Ma délégation a le plaisir d'informer le Conseil que pour participer à ce processus historique, les électeurs admissibles se sont rendus en grand nombre et sans difficultés pour aller s'inscrire au centre électoral le plus proche. De même, il est encourageant de voir que les personnes déplacées à l'intérieur du pays au Timor oriental et occidental ont pu s'inscrire.

Je pense que dans une très large mesure, le mérite en revient à la coopération croissante entre la MINUTO et le Groupe spécial pour la mise en oeuvre de la consultation populaire au Timor oriental, le Gouvernement provisoire du Timor oriental, le Ministère des affaires sociales, le Ministère de la santé, ainsi que la police, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Alors que nous approchons de la date du 30 août 1999, la situation sur le terrain s'est améliorée de façon remarquable. Attestant de sa volonté de renforcer l'ordre public au Timor oriental en cette phase décisive, le Gouvernement indonésien a déployé quelque 8 000 agents de police pour assurer la paix avant et après la consultation populaire. Le ratio élevé d'un policier pour 100 Timorais souligne la volonté sincère des autorités à mobiliser un grand nombre d'agents de l'ordre public et les ressources voulues pour assurer un environnement sûr. Le nombre de policiers sera accru si cela s'avérait nécessaire. Même si des incidents regrettables imputables aux deux parties ont eu lieu, la police indonésienne a agi promptement pour les isoler tout en menant des enquêtes. Les allégations d'impunité au sujet des incidents de Maliana et Liquica ont été traitées avec fermeté au plan judiciaire et des mesures sévères ont été prises contre les coupables. S'agissant de l'incident du 26 août 1999 à Dili, mentionné par le représentant du

Portugal, ma délégation déplore la mort de quatre personnes, dont deux du groupe favorable à l'intégration et deux du groupe favorable à l'indépendance. Une enquête à ce sujet est toujours en cours. De ce fait, l'impartialité de la police dans l'enquête de tous les cas mentionnés par la MINUTO, qu'ils soient le fait du groupe favorable à l'intégration ou du groupe favorable à l'indépendance, a renforcé la confiance dans son professionnalisme.

À l'issue d'une période de campagne relativement calme, entamée le 14 août 1999, il est regrettable qu'une crise ait eu lieu hier lorsque les membres du groupe favorable à l'indépendance ont commis des actes de provocation contre le groupe favorable à l'intégration. Les sympathisants du groupe favorable à l'indépendance ont lancé des pierres contre le groupe favorable à l'intégration, la tension est montée lorsque deux membres du groupe favorable à l'intégration, dont un ancien responsable de district, ont été enlevés et tués par des membres du groupe favorable à l'indépendance. Ensuite, des membres du groupe favorable à l'intégration ont réagi en attaquant le bureau du CNRT à Dili, causant la mort de deux sympathisants du groupe favorable à l'indépendance. La police a immédiatement ouvert une enquête et on attend les résultats. Durant les derniers jours précédant la consultation populaire, ma délégation espère que toutes les parties feront preuve de retenue et contribueront à une atmosphère de calme.

L'adoption du code de conduite pour la campagne par la MINUTO et les Timorais, conformément aux accords du 5 mai 1999, en vue d'une campagne sans incident, est également encourageante. Le fait que la campagne a lieu en présence d'un grand nombre d'observateurs du monde entier — parlementaires, organisations non gouvernementales —, cela garantit dans une certaine mesure le déroulement du processus dans un climat sûr.

De même, les mesures de mise en oeuvre du code de conduite sur la sécurité prises par la Commission pour la paix et la stabilité afin d'assurer le désarmement des factions sont les bienvenues. Il faut noter que plus de 600 armes ont été mises sous l'autorité de la Commission, en présence de la MINUTO. En outre, l'accord sur le statut de la Mission a été signé par le Gouvernement indonésien et est entré en vigueur le 23 août 1999 et comporte des dispositions portant, entre autres, sur l'octroi de privilèges et immunités et assurant les facilités pour le fonctionnement de la MINUTO, et l'accomplissement par la MINUTO de ses tâches dans le respect des lois indonésiennes et en s'abstenant d'activités incompatibles avec sa mission.

Un autre fait dont se félicite vivement le Gouvernement indonésien est la convocation par l'ONU d'une réunion entre les dirigeants des groupes timorais à Jakarta le 22 août 1999. L'un des résultats positifs de cette réunion est que chaque partie a soumis 10 noms des participants à la Commission consultative qu'ils ont convenu de créer. L'on espère qu'à la prochaine réunion, les deux parties se mettront d'accord sur une position commune au sujet du cantonnement de leur personnel.

Ma délégation apprécie tous ces faits notables qui reflètent des progrès réels obtenus conformément au calendrier convenu et en dépit des contraintes de temps, et la détermination de toutes les parties à assumer leurs responsabilités. Ma délégation souhaite rappeler que lors des élections nationales de juin 1999, de nombreux observateurs internationaux avaient exprimé de sérieuses préoccupations quant à la probabilité de cet événement au vu de l'incident du mois de mai. En dépit de cela, le vif souhait et le ferme engagement du Gouvernement indonésien de mettre en place les fondements viables d'un processus démocratique ont prévalu. Les élections du 7 juin 1999 ont été largement considérées par la communauté internationale comme l'exercice le plus démocratique en Indonésie depuis 1955. En dépit des perceptions erronées de certains et la dramatisation excessive de la situation, les élections nationales indonésiennes se sont déroulées de façon effective et sans heurt.

Gardant à l'esprit cette dernière expérience de l'histoire de notre nation, il faut que les perceptions soient corrigées et éviter la dramatisation excessive pour que la consultation populaire au Timor oriental ait lieu dans de bonnes conditions. Ces aspects ont été considérés comme essentiels par ma délégation dans la promotion d'une atmosphère propice à la campagne achevée aujourd'hui. La campagne a été très importante pour la population timoraise car elle lui a offert des choix politiques historiques tout en incitant ses leaders à faire preuve de sagesse et de vision. C'est une occasion unique pour surmonter les divergences entre les groupes favorables à l'intégration et ceux favorables à l'indépendance, ouvrant ainsi une ère nouvelle décisive à l'approche du nouveau millénaire. Il faut maintenant une profonde réflexion sur les choix des prochains jours qui affecteront profondément leur vie. À ce stade, il est important pour la population timoraise de se concentrer sur les questions tangibles affectant son avenir, au plan politique mais aussi économique, social et culturel. Et ce fait historique permettra de réaliser ses profondes aspirations et ses souhaits les plus chers.

Il serait donc très utile pour les Timorais — et pour l'Indonésie et la communauté internationale — d'éviter de déformer les faits. Il est regrettable que des mauvaises perceptions continuent d'être cultivées comme si la majorité des Timorais sont toujours sous domination coloniale et qu'ayant cette possibilité, ils choisiraient de se séparer de l'Indonésie. Par ailleurs, les Timorais souhaitant rester au sein de l'Indonésie sont condamnés arbitrairement comme étant «des milices appuyées par les militaires». Ceci est tout à fait contraire aux pratiques démocratiques où la tolérance et la liberté d'opinion et d'expression sont fondamentales. Le fait est qu'il y a deux groupes au Timor oriental et aucun ne peut ni ne doit être ignoré.

Nous espérons vivement que la période de réflexion des 28 et 29 août 1999 aura un effet salutaire sur l'instauration d'une atmosphère de tranquillité, préalable à la tenue de la consultation populaire du 30 août 1999. C'est un moment décisif pour toutes les parties concernées, pour qu'elles fassent preuve d'impartialité afin de gagner la confiance des Timorais dans cette consultation populaire, et l'ensemble du processus de consultation populaire devrait nécessairement comporter un degré de transparence.

L'adoption du projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui influera considérablement sur la phase intérimaire de la consultation populaire. À cet égard, ma délégation rend hommage au Secrétaire général pour son rapport et les recommandations qu'il contient, comme le mentionne le projet de résolution. Étant donné la coopération et le pragmatisme qui ont marqué tout le processus entamé avec l'initiative qui a débouché sur les Accords du 5 mai, l'Indonésie a accepté l'accroissement des effectifs des différentes composantes de la MINUTO fondé sur le principe de la représentation géographique équitable, dans la phase intérimaire, pour qu'elle conserve sa nature internationale et impartiale. L'Indonésie a encore fait preuve de souplesse en acceptant notamment une composante de police de 410 membres et 50 autres membres pour recruter et former une nouvelle force de police timoraise. De même, l'Indonésie a accepté de porter à 300 les effectifs de la composante militaire. Les officiers de liaison de l'ONU continueront de remplir leurs fonctions de liaison militaire auprès des Forces armées indonésiennes et participeront aux activités des organes timorais chargés de promouvoir la paix, la stabilité et la réconciliation ainsi qu'à donner des conseils au Représentant spécial pour le Timor oriental sur toutes les questions de sécurité liées à la consultation populaire, en vertu des Accords du 5 mai.

Pour ce qui est de la MINUTO, ma délégation prend note des efforts énormes qu'elle déploie dans l'accomplissement de ses tâches que lui a confiées le Conseil. Nous exprimons donc toute notre reconnaissance à la MINUTO et à son personnel pour leur extrême impartialité. Cependant, d'après nos observations sur le terrain, d'autres personnes, dont des membres du personnel de la MINUTO, ne respectent pas ce principe dans l'exercice de leurs fonctions et ont donc mené des activités ayant eu un effet néfaste sur la préparation des élections. C'est la raison pour laquelle ma délégation formule des réserves concernant le sixième alinéa du préambule du projet de résolution qui «rend hommage à la MINUTO pour l'impartialité et l'efficacité avec lesquelles elle remplit son mandat».

Enfin, dans la recherche d'une solution juste, globale et internationalement acceptable à la question du Timor oriental dans le cadre du dialogue tripartite et de la mise en oeuvre des Accords du 5 mai 1999, l'engagement de l'Indonésie a été indéfectible. Au cours des 16 dernières années, en dépit des obstacles et des défis, elle a maintenu sa position selon laquelle en empruntant la bonne voie une telle solution serait trouvée à ce problème de longue date. C'est dans cet esprit d'optimisme et d'espoir que nous nous préparons à la consultation populaire du 30 août 1999. Ma délégation espère donc que le projet de résolution dont nous sommes saisis est un pas dans cette direction.

Enfin et surtout, je manquerais à mes devoirs si je ne saisissais pas l'occasion pour exprimer la sincère reconnaissance de mon gouvernement à tous les pays qui ont fourni du personnel de police civile et des effectifs militaires à la MINUTO, lui permettant ainsi d'assumer cette responsabilité difficile et, néanmoins, très importante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Wensley (Australie) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité.

L'adoption, dans quelques instants, par le Conseil de ce projet de résolution sur le Timor oriental est une nouvelle mesure importante visant à donner effet aux Accords historiques conclus à New York le 5 mai 1999 entre les Gouvernements indonésien et portugais et l'Organisation des Nations Unies.

En tant que pays voisin ayant des liens historiques avec le Timor oriental, l'Australie s'est félicitée des Accords du 5 mai. Nous avons cependant dit alors que ce n'était que le début de ce qui serait un processus difficile. Depuis la signature des Accords, toutes les parties concernées ont accompli un travail appréciable, et alors que quelques jours seulement nous séparent du scrutin historique, un long chemin doit encore être parcouru.

Nous félicitons les parties et le Secrétaire général de leurs efforts et de l'esprit de conciliation et de compromis dans lequel quelques questions délicates et difficiles ont été abordées. Il convient de souligner tout particulièrement le mérite du Représentant personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jamsheed Marker, dont la diplomatie patiente et habile a joué un rôle majeur dans la réussite des efforts des Nations Unies jusqu'à présent.

L'Australie appuie pleinement toutes les étapes préconisées par le projet de résolution d'aujourd'hui afin de restructurer la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) pendant la phase de transition après la consultation du 30 août. Le projet de résolution préconise, comme le Conseil le sait, de porter à 460 les effectifs de la composante de police civile de la MINUTO, et le nombre des officiers de liaison militaires passerait de 50 à 300. Il envisage une assistance pour la formation de la force de police timoraise, que le résultat de la consultation du 30 août soit l'acception ou le rejet du plan d'autonomie présenté par le Gouvernement indonésien.

Ce projet de résolution permettra aux Nations Unies de continuer d'apporter leur assistance au cours de la prochaine phase cruciale — entre la consultation et la mise en oeuvre de ses résultats — afin d'aider à régler le problème du Timor oriental. Les responsabilité essentielles pour les Nations Unies dans cette période suivant la consultation, indépendamment de son résultat, seront de créer un climat de confiance, de renforcer la stabilité et de rassurer tous les groupes, en particulier ceux qui seront déçus par les résultats.

L'Australie continuera d'apporter tout son soutien à la MINUTO pendant cette période déterminante. Notre appui à la MINUTO dépasse la rhétorique. Nous avons apporté une contribution importante au fonds d'affectation spéciale. Nous apportons une assistance en nature substantielle, y compris en fournissant une assistance électorale sous la forme de matériel de transport, d'installations de formation et administratives dans la ville de Darwin en Australie. Nous fournissons également des membres de police civile au contingent de la police civile et du personnel militaire au contingent d'officiers de liaison militaires. Nous saluons, et avons oeuvré énergiquement pour l'encourager, la participation d'un grand nombre d'États Membres à la MINUTO.

L'Australie est tout à fait consciente des difficultés qui nous attendent, au cours des quelques jours qui nous séparent du scrutin, ainsi que pendant et après le scrutin. Mais nous partageons l'espoir que le scrutin se déroulera pacifiquement. Toutefois, la situation en matière de sécurité au Timor oriental reste tendue : des actes de violence et d'intimidation se produisent constamment dans de nombreuses parties du Timor oriental. Les affrontements violents qui se sont produits à Dili le 26 août, et qu'ont mentionnés mes collègues indonésien et portugais, sont préoccupants et le Gouvernement australien condamne vigoureusement ces actes. À l'instar des Nations Unies et d'autres membres de la communauté internationale, nous estimons qu'il est essentiel que l'on veille à ce que le scrutin se déroule et qu'il ne soit pas perturbé par les actions de ceux dont la seule réponse en ce moment historique est de recourir à la violence.

Nous avons attaché la plus grande importance à l'instauration d'un climat sûr, sans violences et sans intimidations. C'est la condition préalable à un scrutin libre et juste le 30 août, et nous avons exhorté — et continuerons d'exhorter — toutes les parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour créer ce climat. Au cours des derniers jours, le Gouvernement australien a, au plus haut niveau, réitéré au Gouvernement indonésien que c'est à lui qu'incombe la responsabilité d'assurer la sécurité au Timor oriental. Mon gouvernement a, à maintes reprise, exhorté le Gouvernement indonésien à prendre les mesures nécessaires pour rétablir la loi et l'ordre au Timor oriental.

En vertu des Accords de New York en date du 5 mai, le Gouvernement indonésien demeure responsable de la sécurité après le scrutin, quel que soit le résultat de celui-ci. Nous rappelons — et nous saluons — les assurances données par le Gouvernement indonésien, au plus haut niveau, quant aux dispositions qu'il a prises pour respecter ses engagements internationaux.

La consultation populaire du 30 août représente une occasion historique pour la population du Timor oriental d'exprimer son avis sur son avenir constitutionnel. Parallèlement, il est urgent qu'intervienne une réconciliation entre les factions du Timor oriental si nous voulons que le processus engagé ici le 5 mai débouche sur un règlement pacifique et durable du conflit au Timor oriental. L'Australie exhorte toutes les parties à faire leur possible pour cela et reste déterminée à seconder les Timorais dans tous

les efforts véritables qu'ils déploieront pour une telle réconciliation. En particulier, nous avons, comme d'autres, trouvé très encourageantes les mesures prises ces derniers jours pour créer une commission consultative au Timor oriental avec des représentants à la fois des dirigeants favorables à l'intégration et des dirigeants indépendantistes. La Commission permet, à notre avis, d'espérer que les Timorais de toutes les sensibilités verront la nécessité de concilier leurs différents intérêts de manière pacifique.

Nous saluons particulièrement la nouvelle, qui nous est parvenue dans la nuit, que le Gouvernement indonésien a décidé de libérer Xanana Gusmao. Comme l'ONU, l'Australie a toujours soutenu que Xanana Gusmao devait être autorisé à retourner au Timor oriental.

L'Australie soutient avec détermination l'application des accords du 5 mai et le processus de consultation mené par la MINUTO. Nous reconnaissons que c'est là un défi historique pour le Gouvernement indonésien comme pour la communauté internationale. Nous sommes heureux de l'appuyer et de contribuer de notre mieux à son succès.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de la Finlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Rasi (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends aujourd'hui la parole au Conseil de sécurité sous votre présidence.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays de l'Union européenne.

Le 5 mai 1999 ont été conclus à New York les Accords sur le Timor oriental, qui conduiront à une consultation populaire au Timor oriental pour savoir si la population accepte le cadre constitutionnel d'autonomie proposé ou si elle le rejette et opte pour l'indépendance. L'Union européenne a chaleureusement salué la signature de ces accords dans sa déclaration du 7 mai 1999. L'Union estime en effet que ces Accords constituent une percée majeure dans la recherche d'un règlement de la question du Timor oriental.

Depuis le 5 mai 1999 un travail considérable a été accompli en vue de l'application de ces Accords. Le 11 juin 1999, le Conseil de sécurité a mis en place la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), chargée d'organiser et de mener une consultation populaire, prévue le 30 août 1999. Aujourd'hui le Conseil de sécurité décidera de proroger le mandat de la MINUTO jusqu'au 30 novembre 1999 et d'adapter le mandat et la structure de la Mission en fonction des besoins de la phase de transition entre l'achèvement de la consultation populaire et la mise en application de ses résultats.

L'Union européenne réitère son ferme soutien au processus de consultation qui permettra à la population du Timor oriental de s'exprimer sur l'avenir du territoire. Je précise à cet égard que l'Union européenne enverra des observateurs à cette consultation et que sa présidence a nommé le Ministre irlandais des affaires étrangères comme son représentant personnel pour ces questions.

L'Union européenne tient à faire savoir qu'elle appuie pleinement le travail accompli par le Secrétaire général et son Représentant personnel; elle appuie de même la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), qui mène à bien ce processus, et le félicite d'avoir achevé l'inscription sur les listes électorales. Elle prie instamment le Gouvernement indonésien et les autorités locales du Timor oriental de coopérer pleinement avec l'ONU.

L'Union européenne reste profondément préoccupée par la situation sur le territoire et notamment par l'atmosphère d'intimidation entretenue par les milices favorables à l'intégration, que de nombreux observateurs indépendants ont liés à des éléments des forces armées indonésiennes. Nous exhortons les autorités indonésiennes à respecter les obligations contractées à New York en vertu des accords tripartites et de veiller à réunir les conditions de sécurité requises avant, pendant et après le scrutin.

L'Union européenne note par conséquent avec une profonde inquiétude que des actes de violence politique continuent d'être perpétrés au Timor oriental, en violation directe de la lettre et de l'esprit des Accords. Elle est particulièrement préoccupée par les actes de violence enregistrés à Dili le 26 août dernier. L'Union européenne rappelle sa position, à savoir que le Gouvernement indonésien reste dans l'obligation de maintenir et de préserver la sécurité, la stabilité et l'ordre public au Timor oriental, de désarmer les milices et de réclamer des comptes aux auteurs des meurtres, qu'ils soient partisans de l'autonomie ou de l'indépendance.

L'Union européenne prie instamment le Gouvernement indonésien de prendre les dispositions nécessaires pour assurer un climat de sécurité, sans violence ni autres formes d'intimidation, qui est un préalable à la tenue d'un scrutin libre et régulier au Timor oriental.

Une source de grave préoccupation pour l'Union européenne reste l'avenir de Xanana Gusmao. Elle estime que la libération immédiate de ce dernier, ainsi que celle de tous les prisonniers politiques du Timor oriental, représente un facteur essentiel pour la réussite du processus de consultation. De plus, M. Gusmao, en sa qualité de membre de la Commission pour la paix et la stabilité, doit absolument être autorisé à participer pleinement à ses activités.

L'Union européenne salue l'initiative du Secrétaire général tendant à mettre en place une commission consultative timoraise et espère que toutes les parties seront en mesure de participer à ses travaux.

L'Union européenne a observé avec grand respect les efforts considérables déployés par la population indonésienne et son Gouvernement pour organiser des élections libres et régulières en Indonésie. Elle veut croire que le Gouvernement indonésien et les autorités locales honoreront également leurs engagements en ce qui concerne l'application des Accords de New York. L'Union européenne entend continuer d'appuyer pleinement ces Accords. Elle entend également continuer d'appuyer pleinement l'ONU dans la très difficile mission que représente la question du Timor oriental.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Finlande des aimables paroles qu'elle m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir tout particulier, Monsieur le Président, que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sous votre présidence.

La Nouvelle-Zélande est heureuse de s'associer aux autres Membres participant à la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) pour saluer la décision que se propose de prendre le Conseil de sécurité aujourd'hui sur la phase de transition de ses activités au Timor oriental.

Nous approchons de la date du scrutin direct. La campagne prend fin aujourd'hui, ce qui laissera aux Timorais un répit de deux jours. Lundi, en effet, ceux-ci auront la possibilité de choisir leur propre avenir. Ils ont montré, par la détermination dont ils ont fait preuve en masse pour s'inscrire sur les listes électorales, qu'ils tiennent à avoir leur mot à dire.

L'audace visionnaire que représente cette décision est à mettre en grande part au crédit du Président Habibie. La Mission des Nations Unies en partage également le mérite, qui a dû agir rapidement, dans des conditions difficiles, pour établir une présence au Timor oriental et préparer la consultation populaire. C'était d'ailleurs la tâche primordiale de la MINUTO, comme le stipule la résolution 1246 (1999) en date du 11 juin 1999. La Nouvelle-Zélande est convaincue que la MINUTO continuera d'exercer ses responsabilités en gérant la consultation du 30 août avec compétence, efficacité et une impartialité absolue.

Il convient que le Conseil de sécurité se penche maintenant sur les prochaines étapes de ce processus important. La MINUTO, elle, ne peut se permettre de répit. La décision d'aujourd'hui rassurera la population du Timor oriental quant à la détermination de l'ONU d'assurer son avenir; elle souligne également la poursuite de l'ONU dans le processus, jusqu'à ce que le Gouvernement indonésien soit en mesure de donner effet aux résultats de la consultation populaire, quels qu'ils soient.

Au cours de la phase de transition suivant l'achèvement du scrutin, la MINUTO devra s'acquitter de tout un éventail de tâches différentes. Il faut que sa structure reflète ces nouvelles exigences, et la Nouvelle-Zélande se félicite de la nouvelle composition de la MINUTO présentée dans le projet de résolution.

La Nouvelle-Zélande a encouragé sans relâche les négociations tripartites des Nations Unies, qui ont débouché sur l'Accord du 5 mai. Elle a fourni dès le début des contingents à la MINUTO et accroîtra son appui dans la deuxième phase d'opération que le Conseil de sécurité se prépare à adopter aujourd'hui. Nous doublerons ainsi le nombre d'officiers de liaison militaires de la Force de défense néo-zélandaise, qui passeront d'un effectif de 5 à 10 personnes, et nous ferons passer le nombre d'officiers de police civile de 10 à 15.

L'avenir du Timor oriental est maintenant entre les mains des Timorais. Il ne devrait pas y avoir de gagnants ou de perdants. Comme le souligne le projet de résolution, l'ONU doit continuer de rassurer tous les groupes, en leur expliquant qu'ils auront tous un rôle à jouer dans la vie politique timoraise après le scrutin. Le travail de réconciliation et de rétablissement de la confiance entre tous les groupes sera à cet égard déterminant au cours de cette phase de transition.

Il est donc très important d'obtenir des engagements clairs, publics et durables des dirigeants, à la fois des

factions favorables à l'autonomie et de celles qui sont favorables à l'indépendance, pour qu'ils respectent le résultat des élections, et ce dans toutes les régions du Timor oriental.

Le Gouvernement indonésien a un rôle clef à jouer dans ce processus, particulièrement en raison de la responsabilité qu'il continue à avoir en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité. La Nouvelle-Zélande est convaincue que l'Indonésie a les moyens de veiller à ce que l'élection se passe dans un climat de sécurité. Nous pensons qu'il est possible aux deux parties d'accepter le verdict des urnes sans recourir à la violence. Ceux qui prédisent un bain de sang ont également le pouvoir d'empêcher qu'on en arrive là.

Mais force est de constater que l'exigence qui consiste à assurer un climat de sécurité, sans violence ou d'autres formes d'intimidation, qui est un préalable à la tenue d'un scrutin libre et régulier, n'a pas été entièrement satisfaite. À mesure qu'approche le jour du scrutin, on constate une recrudescence de la violence chez les milices favorables à l'autonomie et une quantité alarmante d'attaques dirigées contre le personnel, les installations et les lieux de résidence de la MINUTO.

Les membres sont certainement au fait de l'initiative prise par la Nouvelle-Zélande il y a quelques années de saisir le Conseil de ses préoccupations concernant le personnel des Nations Unies. Ces préoccupations n'ont pas diminué. Nous exhortons l'Indonésie, en particulier ses autorités militaires, à redoubler d'efforts pour assurer la sécurité et le calme dans la période précédant et suivant le scrutin.

On connaît bien aussi les opinions de la Nouvelle-Zélande concernant l'importance d'un financement suffisant des opérations autorisées par le Conseil de sécurité, telles que la MINUTO. La capacité qu'a l'ONU d'établir la paix et la sécurité dans les diverses zones de conflit de par le monde est considérablement influencée par les décisions prises en matière de financement. En tant que Membre fondateur de l'ONU, nous avons reconnu dès le départ l'importance que revêt l'Article 17 de la Charte et les obligations qui en découlent. Les arrangements spéciaux sur une base volontaire ne sauraient constituer à cet égard de substitut fiable ou crédible.

Enfin, nous voudrions exprimer de nouveau notre gratitude et notre respect au Secrétaire général pour la manière dont lui et ses fonctionnaires s'acquittent de leurs responsabilités dans la question du Timor oriental.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande des aimables paroles qu'il m'a adressées.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République de Corée une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lee (République de Corée) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite le représentant de la République de Corée à faire sa déclaration.

M. Lee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter pour la décision que vous avez prise de permettre aux délégations non membres du Conseil d'exprimer leurs opinions sur la situation au Timor, l'une des questions les plus importantes à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et qui exige la prise de mesures immédiates. Nous sommes fermement convaincus que le fait d'entendre les vues des États Membres dans un forum ouvert permet non seulement d'accroître la transparence des travaux du Conseil en général mais également de démocratiser et de donner davantage de légitimité au processus de prise de décisions du Conseil sur les opérations exigeant la participation et les contributions des États Membres — comme la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) notamment.

La République de Corée, pays d'Asie épris de paix, attache depuis longtemps la plus grande importance au règlement pacifique de la question du Timor oriental. Nous estimons que la bonne marche de l'application du mandat de la MINUTO sera déterminante pour l'avenir du Timor oriental et pour la stabilité de toute la région. Elle servira également d'exemple à suivre pour d'autres opérations organisées sous les auspices de l'ONU.

Compte tenu de ce qui précède, la République de Corée a décidé de verser une contribution financière au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Timor oriental, et elle a mis à sa disposition du personnel de sa police civile. Nous nous efforcerons de continuer à

verser les contributions voulues dans la limite de nos possibilités.

Nous savons gré au Secrétariat de la rapidité avec laquelle se sont faits jusqu'à présent la planification et les préparatifs de la consultation populaire, en dépit du calendrier serré et des conditions difficiles. L'adoption, aujourd'hui, du projet de résolution dont le Conseil est saisi marquera une autre étape importante dans la transition vers la seconde phase suivant la consultation populaire du 30 août. Il incombe maintenant à toutes les parties directe ment concernées de veiller à ce que ce processus de transition se déroule efficacement et sans interruption.

Deux mois et demi se sont écoulés depuis la mise en place de la MINUTO. Durant cette période, un travail préparatoire considérable a été fait par le Secrétariat, en étroite coopération avec les membres du Conseil, les autorités indonésiennes et les pays donateurs, afin de faire progresser le processus de consultation dans les meilleures conditions possibles. La bonne marche du processus d'inscription des votants sur les listes électorales — y compris des votants timorais résidant à l'étranger — a été à cet égard particulièrement digne de louanges. Mais les tâches qui restent encore à accomplir sont multiples et redoutables.

Là encore, une étroite coordination est essentielle pour mener ces tâches à bien.

À cet égard, nous saluons le rôle de coordination joué par le Représentant personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur Marker, sur le plan politique, et par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin, sur le terrain. Ma délégation tient également à réitérer sa ferme volonté de continuer à travailler avec le Secrétariat et les autres délégations intéressées.

Nous sommes encouragés de constater que toutes les parties ont pris le ferme engagement de maintenir un environnement stable, exempt de la peur, à la fois durant la période pré-électorale et après. En particulier, nous avons pleinement confiance dans l'engagement et la capacité qu'ont le Gouvernement et le peuple indonésiens — engagement particulièrement réaffirmé ce matin par l'Ambassadeur Wibisono — d'assumer de façon efficace la responsabilité principale qui leur incombe dans le maintien de l'ordre public au Timor oriental. Ma délégation souhaiterait se faire l'écho des orateurs précédents qui ont souligné l'importance du maintien de l'ordre public tout au long du processus de consultation populaire et au-delà.

J'aimerais terminer sur une note positive à propos de l'avenir à long terme du Timor oriental, étant donné la volonté qui existe dans tout le système des Nations Unies, que vient renforcer la coopération positive de toutes les parties concernées et les larges contributions volontaires de la communauté internationale. Ma délégation espère également que le Conseil de sécurité se donnera pour règle de tenir des débats publics sur des questions opérationnelles et laissent participer de nombreux États Membres qui ne sont pas membres du Conseil, mais qui sont concernés sur les plans financiers et autres, aux premières phases de ses délibérations, et de préférence avant la prise de décisions, plutôt qu'à la fin des débats.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/904, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/904) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1262 (1999).

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«À la veille du scrutin, les membres du Conseil de sécurité souhaitent que j'affirme l'opinion, énoncée dans le document S/PRST/1999/20, selon laquelle la consultation populaire de la population du Timor oriental du 30 août représente une occasion historique de résoudre pacifiquement la question du Timor oriental. La population du Timor oriental a l'occasion unique de décider de son propre avenir. Quelle que soit l'issue de la consultation, les membres du Conseil de sécurité espèrent vivement que la population du Timor oriental respectera cette décision et oeuvrera de concert à l'édification d'un avenir de paix et de pros-

périté. En adoptant la résolution qui prolonge la présence des Nations Unies jusqu'au 30 novembre 1999, le Conseil fait la preuve de sa détermination de continuer à apporter son soutien à la population du Timor oriental après qu'elle aura pris sa décision.»

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 25.